



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 3 DÉCEMBRE 2018**

BUDGET 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, séance dûment convoquée conformément à l'article 156 du Code municipal de la Province de Québec, séance tenue le trois décembre deux mille dix-huit, au 94, rue de l'Église, à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Manon Cadieux et Mélanie Larente, messieurs André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant la totalité du conseil.

Était également présente : Madame Annie Meilleur, directrice générale et secrétaire-trésorière

**POINT 1
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est 19 h 04, le maire ouvre l'assemblée extraordinaire portant sur le budget 2019.

**POINT 2
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire, André-Marcel Évéquoz, procède à la lecture de l'ordre du jour.

18-12-239

**POINT 3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE

**POINT 4
PÉRIODE DE QUESTIONS - PUBLIC**

La période de questions débute à 19 h 05. Aucune question n'est posée.

18-12-240

**POINT 5
ADOPTION – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 DE LA MUNICIPALITÉ DE
MONT-SAINT-MICHEL ET PUBLICATION**

ATTENDU QUE les revenus s'établissent comme suit :

Revenus	Montant
Taxation 2019	706 375 \$
Compensations tenant lieu de taxes	34 864 \$
Autres revenus de sources locales	45 510 \$
Subventions/Transferts	192 173 \$
TOTAL DES REVENUS	978 922 \$

ATTENDU QUE les dépenses s'établissent comme suit :

Dépenses	Montant
Administration générale	283 264 \$
Sécurité publique	114 793 \$
Transport routier	164 055 \$
Hygiène du milieu	136 098 \$
Santé et bien-être	5 305 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	48 050 \$
Loisirs et culture	150 376 \$
Frais de financement	60 867 \$
Revenus et dépenses d'investissements	6 000 \$
Conciliation à des fins fiscales	68 229 \$
Affectations des surplus	(58 115) \$
TOTAL DES DÉPENSES	978 922 \$

Il est proposé par : Éric Lévesque

Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. Les prévisions budgétaires de la Municipalité de Mont-Saint-Michel pour l'année 2019, à l'intérieur desquelles les revenus au montant de 978 922 \$ sont égaux au total des charges et affectations nettes, soient et sont, par les présentes, adoptées.
2. Un document explicatif du budget 2019 soit distribué gratuitement à toutes les adresses civiques comprises sur le territoire de la municipalité, à même le journal municipal « Le P'tit Rapide des Cèdres » et publié également sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉE

18-12-241

POINT 6

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2019-2020-2021

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Mont-Saint-Michel doit, chaque année, adopter un Programme des immobilisations retenues pour les trois exercices financiers subséquents (PTI);

ATTENDU QUE la programmation des dépenses en immobilisations de la Municipalité de Mont-Saint-Michel vise à :

- Lui fournir un outil de planification des investissements compte tenu des ses priorités de développement et des ressources financières dont elle dispose;
- Lui permettre d'évaluer l'incidence financière des projets sur les budgets annuels futurs;
- Lui permettre d'élaborer son calendrier de réalisation des règlements d'emprunt tout en l'aidant à connaître ses besoins de financement.

Il est proposé par : Manon Cadieux

Et résolu à l'unanimité du conseil que :

3. Le programme triennal d'immobilisations 2019, 2020 et 2021 soit et est adopté, conformément à l'article 953.1 du Code municipal.

4. Le programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021 fait partie intégrante de la présente résolution.

	2019	2020	2021
Infrastructures de voirie			
Pavage chemin Tour-du-Lac-Gravel		- \$	200 000 \$
Excavation chemin Tour-du-Lac-Gravel	75 000 \$	75 000 \$	- \$
Divers travaux d'entretien pour les routes	32 500 \$	32 500 \$	32 500 \$
Infrastructures d'aqueduc			
s/o	- \$	- \$	- \$
Loisirs, culture et vie communautaire			
Relocalisation de la bibliothèque	- \$	300 000 \$	- \$
Réfection du mobilier des parcs	7 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Véhicules – Machinerie – Équipements			
Caméras de surveillance lac Gravel	2 500 \$	- \$	- \$
Sécurité publique et incendie			
Équipements incendie divers	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
Changement des bunkers	6 000 \$	6 000 \$	- \$
Porte de garage - Caserne	- \$	- \$	6 000 \$
Immeuble et équipements municipaux			
Aménagement de sentiers pédestres	- \$	25 000 \$	25 000 \$
Éclairage public DEL	- \$	25 000 \$	- \$
Administration			
Entretien du bâtiment du bureau municipal	10 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
Système informatique – admin + biblio	3 500 \$	- \$	- \$
Achat de divers logiciels	4 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
TOTAL :	144 000 \$	475 000 \$	275 000 \$

ADOPTÉE

18-12-242

**POINT 7
APPROPRIATION DE SURPLUS AU 31 DÉCEMBRE 2018 POUR
L'EXERCICE SUIVANT**

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel prévoit terminer l'année financière 2018 avec un surplus;

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil :

Qu'une appropriation d'un montant de 49 111 \$ soit puisée à même le surplus accumulé au 31 décembre 2018 afin de combler le budget pour l'équilibre budgétaire 2019.

ADOPTÉE

18-12-243

**POINT 8
RÉSOLUTION FIXANT LA COMPENSATION EXIGIBLE EN VERTU DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 15-163 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 400 000\$
ET UN EMPRUNT DE 1 400 000\$ POUR DES TRAVAUX DE MISE AUX
NORMES DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION DE L'EAU POTABLE**

Il est proposé par Pascal Bissonnette et résolu à l'unanimité du conseil que la compensation exigible en vertu du règlement 15-163 décrétant une dépense de 1 400 000\$ et un emprunt de 1 400 000\$ pour des travaux de mise aux normes des installations de production de l'eau potable soit fixée à 84,95\$ de l'unité, pour l'année 2019.

ADOPTÉE

18-12-244

**POINT 9
TAUX D'INTÉRÊT SUR TOUTES TAXES DUES – ANNÉE 2019**

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel doit fixer le taux d'intérêt sur toutes les taxes dues;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que le taux d'intérêt applicable pour l'année fiscale 2019 sur le solde d'un compte de taxes dues et sur les comptes à recevoir est fixé à 18% l'an.

ADOPTÉE

18-12-245

**POINT 10
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que la séance soit levée. Il est 19 h 20.

ADOPTÉE

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ
Maire

ANNIE MEILLEUR
Directrice générale

Je, André-Marcel Évéquoz, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ, MAIRE